



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcal des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	249	1 089
 Entreprises d'architecture	175	576
 Entreprises d'économistes de la construction	16	46
 Entreprises d'experts en automobile	17	98
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	41	369
 Secteur juridique	313	1 172
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	13	109
 Cabinets d'avocats	223	612
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	18	81
 Études d'huissiers de justice	59	370
 Secteur santé	3 160	11 135
 Cabinets dentaires	752	1 521
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	28	1 500
 Cabinets médicaux	1 324	3 070
 Pharmacie d'officine	871	4 283
 Cliniques vétérinaires	185	761
Centre-Val de Loire	3 722	13 396
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.



TAUX DE FORMATION PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont assez similaires aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à 63 % des salariés du secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible pour la branche des cabinets de géomètres et nettement supérieur pour les entreprises d'experts en automobile ;
- le plan de formation concerne 53 % des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est de 37 % pour le secteur santé, avec un taux élevé pour les pharmacies d'officine ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 4 % des entreprises en moyenne, mais la moitié des branches (6 sur 12) présente cependant des taux supérieurs à 10 % au niveau du contrat de professionnalisation.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	2 %	63 %	7 %	9 %	70 %
	2 %	3 %	62 %	5 %	10 %	69 %
	6 %	0 %	66 %	16 %	0 %	72 %
	2 %	7 %	79 %	13 %	25 %	85 %
	1 %	0 %	54 %	12 %	0 %	77 %
	1 %	2 %	53 %	4 %	6 %	76 %
	1 %	0 %	67 %	10 %	0 %	72 %
	1 %	3 %	53 %	2 %	6 %	61 %
	2 %	0 %	21 %	7 %	0 %	46 %
	2 %	2 %	56 %	10 %	10 %	81 %
	1 %	1 %	37 %	4 %	3 %	54 %
	3 %	3 %	24 %	5 %	6 %	34 %
	0 %	0 %	30 %	13 %	5 %	80 %
	0 %	0 %	21 %	1 %	0 %	21 %
	2 %	1 %	58 %	7 %	6 %	68 %
	2 %	1 %	36 %	7 %	3 %	60 %
Centre-Val de Loire	1 %	1 %	42 %	4 %	4 %	55 %
	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 63 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 7 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 9 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE PROCHE

En moyenne, les hommes et les femmes ont un accès similaire à la formation.

Cependant, la situation diffère en fonction des branches.

- Dans celles des cabinets d'avocats la proportion de femmes formées est inférieure à leur poids total dans ces mêmes branches professionnelles.
- En revanche, dans les branches des entreprises d'architecture, des cabinets de géomètres, des cabinets dentaires, et des études d'huissiers de justice la situation est inversée.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	62 %	38 %
	73 %	27 %
	71 %	29 %
	57 %	43 %
	51 %	49 %
	79 %	21 %
	72 %	28 %
	79 %	21 %
	71 %	29 %
	84 %	16 %
	87 %	13 %
	91 %	9 %
	89 %	11 %
	86 %	14 %
	87 %	13 %
	89 %	11 %
Centre-Val de Loire	83 %	17 %
	80 %	20 %



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 25 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 17 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	24 %	25 %	52 %
	25 %	11 %	64 %
	25 %	14 %	61 %
	15 %	42 %	42 %
	29 %	29 %	42 %
	21 %	16 %	62 %
	21 %	21 %	58 %
	27 %	12 %	62 %
	12 %	6 %	82 %
	13 %	22 %	64 %
	26 %	10 %	65 %
	15 %	6 %	79 %
	22 %	46 %	32 %
	12 %	30 %	59 %
	29 %	5 %	66 %
	30 %	5 %	65 %
Centre-Val de Loire	25 %	12 %	63 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 45 % des salariés formés dans trois branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 67 % des salariés et 59 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	37 %	31 %	32 %
	35 %	30 %	34 %
	46 %	29 %	25 %
	43 %	27 %	30 %
	34 %	35 %	31 %
	35 %	26 %	39 %
	36 %	33 %	32 %
	31 %	28 %	41 %
	53 %	18 %	29 %
	41 %	21 %	39 %
	43 %	26 %	31 %
	40 %	28 %	31 %
	40 %	30 %	31 %
	38 %	27 %	35 %
	44 %	26 %	30 %
	52 %	22 %	26 %
Centre-Val de Loire	42 %	27 %	32 %
	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près de 80 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, études de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, cabinets d'avocats, cliniques vétérinaires, entreprises d'économistes de la construction).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	29 %	42 %	20 %	9 %
	36 %	45 %	17 %	2 %
	46 %	43 %	7 %	4 %
	27 %	54 %	19 %	0 %
	18 %	27 %	26 %	29 %
	28 %	38 %	29 %	4 %
	14 %	36 %	30 %	20 %
	33 %	41 %	25 %	1 %
	29 %	65 %	6 %	0 %
	27 %	34 %	36 %	3 %
	32 %	49 %	16 %	3 %
	55 %	32 %	11 %	1 %
	11 %	22 %	23 %	44 %
	30 %	29 %	39 %	2 %
	31 %	56 %	12 %	1 %
	37 %	48 %	13 %	3 %
Centre-Val de Loire	31 %	47 %	17 %	4 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet : ils représentent 34 % des effectifs salariés mais 28 % des effectifs formés.

Les écarts sont particulièrement importants dans les branches des cabinets d'avocats (14 points), des laboratoires de biologie médicale (20 points) et des cabinets médicaux (10 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	84 %	16 %
	71 %	29 %
	100 %	0 %
	90 %	10 %
	88 %	12 %
	83 %	17 %
	95 %	5 %
	82 %	18 %
	73 %	27 %
	80 %	20 %
	70 %	30 %
	72 %	28 %
	95 %	5 %
	64 %	36 %
	70 %	30 %
	55 %	45 %
Centre-Val de Loire	72 %	28 %
	73 %	27 %